



## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BAILLY Emilie, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CORNU Emmanuelle, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, FERREIRA Emilie, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PELOT Jean-François

**Secrétaire de séance** : BAILLY Emilie.

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 est approuvé.

### Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 27/02/2026 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<b>TRAVAUX OU FOURNITURES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
PLACE – honoraires.	VERDI	1260.52 €
EGLISE – Acompte sur travaux	Ent. CONTET BOUROTTE	48 303.79 €
Travaux en forêt (HT)	Ent. MULLER	9870.00 €

Devis signés depuis le 27/02/2026 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<b>TRAVAUX OU FOURNITURES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
Débroussailleuse	RACINE	1020.00 €
Branchement eau salle du club	SA MONTHOLLIER	976.20 €

### Point d'information projet champ photovoltaïque :

Le conseil municipal a été informé de l'avancement du projet de centrale solaire photovoltaïque porté sur la commune de Thervay. Les intervenants ont présenté la genèse du projet, les partenaires impliqués, ainsi que le fonctionnement de la société d'économie mixte associant la commune. L'état d'avancement des études environnementales, le calendrier prévisionnel de dépôt du permis de construire, ainsi que les enjeux techniques liés au raccordement et au stockage de l'énergie ont été exposés.

Les impacts environnementaux, les modalités de gestion du site, les aspects financiers et la gouvernance du projet ont également été abordés.

Les éléments détaillés de cette présentation figurent en annexe au présent compte rendu.

## **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE THERVAY- REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE.**

Après cette présentation, il a été précisé que suite au renouvellement du conseil municipal, il y avait lieu de désigner les représentants de la Commune appelés à siéger au sein du Comité de pilotage.

Le conseil municipal – à l'unanimité – décide de désigner Monsieur Stéphane ECARNOT et Monsieur Paul DEPRAZ représentants au Comité de pilotage.

## **VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal – à l'unanimité – décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.97 %

## **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DOUBS BFC**

Le Maire précise au conseil municipal que la propriété située au N°6 Rue Basse est à vendre et que cette parcelle pourrait présenter un intérêt pour la Commune en ce sens, qu'après démolition des bâtiments existants, le terrain pourrait être transformé partiellement en parking pour les utilisateurs de la salle des fêtes. Pour cette opération, la commune a la possibilité de demander un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier du Doubs BFC, pour l'acquisition du bien et les travaux de déconstruction et d'aménagement.

Le portage est envisagé sur une durée de 5 ans, avec un remboursement par annuités. Après délibération, le conseil municipal accepte le projet de convention pour l'acquisition (sans déconstruction) tout en précisant que cette opération ne se réalisera que **si les services de l'Architecture et du Patrimoine autorise la démolition des bâtiments.**

## **ACCEPTATION DE DEVIS POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

- En premier lieu, Monsieur le maire expose que lors des travaux de remplacement des canalisations d'eau par le Syndicat des Eaux de Montmirey, une portion de la voie située entre la Mairie et l'abribus a subi des dégradations importantes dues aux passages répétés d'engins mais surtout à la fragilité de la structure de cette voie. Il précise qu'il est nécessaire de reprendre cette partie de rue et présente un devis de l'Entreprise Roger-Martin pour un montant de 9.633 € HT.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide d'approuver ce devis et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

- M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place, il avait été évoqué de créer des places de stationnement le long de la Rue du Village. Ce projet avait été initialement retiré du projet d'aménagement. Or, il apparaît que la zone, actuellement enherbée, est utilisée pour le stationnement par plusieurs riverains de la place et que la mise en place de dalles drainantes pour la création de places de stationnement perméables est à envisager. Un devis de l'Entreprise Roger-Martin chiffre cette opération à 20.627,80 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité- décide d'approuver ce devis et charge le Maire de sa signature pour acceptation.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

FORET : le point inscrit à l'ordre du jour (Etude de devis pour accès stabilisé en forêt) sera évoqué lors de la prochaine car un seul devis a été reçu

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE : les travaux de voirie se feront dans la continuité des travaux de remplacement des conduites d'eau.

La prochaine réunion est programmée le mercredi 20 mai 2026.

Séance levée à 22 h 25.

## **ANNEXE**

### **Compte rendu attestant d'un point d'information réalisé en Conseil Municipal Séance du 1er avril 2026**

#### **Objet : Présentation des éléments techniques relatifs au projet de centrale solaire photovoltaïque de 5 MWc avec stockage par batteries**

Lors de la séance du Conseil Municipal de Thervay en date du **1er avril 2026**, un **point d'information** a été réalisé auprès des membres du Conseil concernant l'avancement du projet de **centrale solaire photovoltaïque d'une puissance de 5 MWc**, intégrant un **système de stockage d'énergie par batteries**.

Cette présentation avait pour objectif d'exposer les éléments techniques et administratifs nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation, notamment :

- Le dossier de demande de permis de construire
- Les formulaires CERFA correspondant
- L'étude d'impact environnemental
- Les éléments relatifs à la RNT (Réglementation Nationale d'Urbanisme)
- Les pièces techniques associées au projet

#### **Calendrier prévisionnel et procédures administratives**

Il a été rappelé aux membres du Conseil que :

- Le **dépôt de la demande de Permis de Construire** est prévu à l'horizon **mai 2026**.
- Monsieur le Maire devra **signer un récépissé CERFA** attestant du dépôt de la demande en mairie.
- **Un exemplaire du dossier sera conservé en mairie**, tandis que les autres exemplaires seront transmis à la **Direction Départementale des Territoires (DDT) du Jura** pour instruction par les services de l'État.

La durée d'instruction d'un tel dossier est **généralement d'environ un an** à compter du dépôt. Au cours de cette période :

- Les services de l'État peuvent solliciter des **demandes de compléments techniques**.
- Une **enquête publique** sera organisée.
- Le **commissaire enquêteur** rendra un **avis simple** sur le projet.
- À l'issue de l'instruction, le **Préfet du Jura** sera amené à se prononcer par la délivrance d'un **arrêté préfectoral d'autorisation de construire et d'exploiter**.

L'autorisation préfectorale est donc **susceptible d'intervenir courant 2027**, permettant une **mise en chantier en 2028 ou 2029**.

#### **Conclusion**

Le Conseil Municipal a pris acte des informations présentées. Le présent document atteste que le point d'information relatif au projet de centrale solaire photovoltaïque a bien été porté à la connaissance des élus lors de la séance du **1er avril 2026**.